

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité tenue à l'hôtel de ville de Saint-Jude le 7 mai 2024, le Conseil a adopté le règlement 558-2024 règlement amendant le règlement numéro 527-2020 intitulé règlement concernant la fermeture et l'entretien des fossés de chemins.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi le 9 septembre 2024.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'hôtel de ville, 940 rue du Centre Saint-Jude durant les heures régulières et sur le site internet de la municipalité à www.saint-jude.ca.

Donné à Saint-Jude, ce 9 septembre 2024.



Myriam Fournier
Directrice-générale et greffière-trésorière par intérim

Certificat de publication

RÈGLEMENT 558-2024

Je, soussigné, Myriam Fournier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Jude certifie par la présente, sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés, entre 12 h et 17 h, le 9 septembre 2024 ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9 septembre 2024.



Myriam Fournier
Directrice-générale et greffière-trésorière par intérim